



Commune de VAUX LES PRES

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 30 avril 2014

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés le mercredi 30 avril 2014 à 20h30, sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 24 avril 2014.

Tous les conseillers en exercice étaient présents :

Gérard BOURQUIN, Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE, Renée LEGUIN, Thierry MOINE, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT.

Secrétaire de séance : René GIRARD

1- Vote des taux des taxes locales pour 2014.

M. le Maire propose de reconduire pour l'année 2014 les taux d'imposition des taxes locales. Ces taux demeurent inchangés par rapport à 2013.

- taxe d'habitation : 11,04 %
- taxe sur le foncier bâti : 11,16 %
- taxe sur le foncier non bâti : 20,59 %

Décision : les taux de taxes locales 2014 sont votés à l'unanimité.

2- Vote des comptes administratifs 2013 : commune, C.C.A.S., assainissement.

Les comptes administratifs correspondent aux mandatement des crédits, débits et opérations d'ordre (ex. virements budgétaires) réalisés au cours de l'exercice 2013.

Les comptes administratifs sont votés en l'absence du Maire.

Commune :

	DEPENSES (1)	RECETTES (1)	SOLDES (1)
FONCTIONNEMENT	143 923,36	293 902,93	149 979,57
INVESTISSEMENT	281 032,57	142 126,91	165 817,66

(1) Résultats cumulés : y compris résultats reportés 2012(F et I), et restes à réaliser à reporter en 2014 (F et I)

Assainissement :

	DEPENSES (1)	RECETTES (1)	SOLDES (1)
FONCTIONNEMENT	59 850,87	70 727,21	10 876,34
INVESTISSEMENT	49 093,79	142126,91	124 054,26

(1) Résultats cumulés : y compris résultats reportés 2012(F et I), et restes à réaliser à reporter en 2014 (F et I)

CCAS :

Excédent de Fonctionnement de 1003,36 €

Décision : en l'absence du Maire, les comptes administratifs de la commune, d'assainissement et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.

3- Vote des comptes de gestion 2013 : commune, C.C.A.S., assainissement.

Les comptes de gestion correspondent aux écritures passées par le percepteur.
Ils doivent être en parfaite cohérence avec les comptes administratifs

Décision : en concordance avec le compte administratif, ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

4- Affectation des résultats 2013 : commune, C.C.A.S., assainissement.

Après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion, le Conseil municipal procède à l'affectation des résultats

Commune :

Excédent de Fonctionnement de :	149 979,57 €	
Déficit d'investissement de :	165 817,66 €	
Affectations comme suit :		
Section d'Investissement Recettes		
- Compte 1068 « Excédents de fonctionnement » :		149 979,57 €
Section d'Investissement Dépenses		
- Compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » :		165 817,66 €

Assainissement :

Excédent d'exploitation de	10 876,34 €	
Excédent d'investissement de	124 054,26 €	
Affectations comme suit :		
Section d'Exploitation Recettes		
- Compte 002 « Excédent antérieur reporté » :		10 876,34 €
Section d'Investissement Recettes		
- Compte 001 « Excédent antérieur reporté » :		124 054,26 €

CCAS :

Excédent de fonctionnement de :	1003,36 €	
Affectation comme suit :		
Compte 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement » :		1003,36 €

Décision : ces affectations sont acceptées à l'unanimité.

5- Vote des budgets 2014 : commune, C.C.A.S., assainissement.

M. le Maire précise qu'il a souhaité que les budgets pour 2014 soient examinés et votés par la nouvelle équipe municipale.

Commune :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	233 192,00	233 192,00
INVESTISSEMENT	345 478,00	345 478,00

Décision : le budget de la Commune pour 2014 est voté à l'unanimité.

Assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	74 828,22	74 838,22
INVESTISSEMENT	169 039,73	169 039,73

Décision : le budget d'Assainissement pour 2014 est voté à l'unanimité.

CCAS :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 700,00	2 700,00

Décision : le budget du CCAS pour 2014 est voté à l'unanimité.

6- Renouvellement du contrat de travail de Madame JEANNIN (JOLY).

Madame Sandrine JEANNIN bénéficie depuis le 1^{er} mai 2013 de deux contrats de travail renouvelables chaque année sur 6 ans, pour la gestion de la salle André Belgy et le ménage des locaux de l'école et de la mairie (fonction « agent technique »).

Il est proposé la reconduction pour un an, sous forme d'un contrat unique.

Le temps de travail est fixé à 7h55centièmes par semaine (en moyenne pondérée annuelle).

Décision : le conseil décide à l'unanimité la reconduction des contrats en un contrat unique à compter du 1er mai 2014.

7- Vote des indemnités du Maire et des adjoints.

Les indemnités de fonctions du Maire et des adjoint prévues par le code des collectivités territoriales sont calculées en référence à l'indice 1015 de la Fonction Publique.

Ces indemnités mensuelles sont fixées au maximum à 17 % de l'indice pour la fonction de Maire et 6,6 % pour la fonction d'adjoint.

M. le Maire propose que l'indemnité des adjoints soit revalorisée par rapport au mandat précédent, notamment pour prendre en compte le surcroît de travail qui sera lié au remplacement prochain de la secrétaire de Mairie.

Il est proposé d'accorder :

- une indemnité de 17% de l'indice , soit 646,25 € bruts mensuels, pour le Maire
- une indemnité de 5,30% de l'indice, soit 201,48 € bruts mensuels, pour chacun des adjoints.

Décision : le conseil décide à l'unanimité :

- de fixer l'indemnité du Maire à 17 % de l'indice 1015 pour la durée du mandat
- de fixer l'indemnité de chaque adjoint à 5,30 % de l'indice 1015 pour la durée du mandat.

8- Validation des commissions.

La composition des commissions, fixée lors de la réunion précédente, est légèrement modifiée pour mieux équilibrer la répartition des charges de travail et rendre plus cohérente la responsabilité des conseillers sur les salariés de la commune.

Décision : le conseil valide à l'unanimité la composition des commissions comme suit (tableau page suivante) :

Commission	Responsable et membres	Adjoint référent
Vie de la commune	<u>Renée LEGUIN</u> , Daniel GOUDIER, Gérard BOURQUIN, René GIRARD	Nicolas RICHARD
CCAS	<u>Renée LEGUIN</u> , Daniel GOUDIER, Gérard BOURQUIN, René GIRARD Habitants de Vaux l.p. : F. BRENOT, M. JEANNIN, I WICKY	Bernard GAVIGNET
Urbanisme	<u>René GIRARD</u> , Nicolas RICHARD, Thierry MOINE, Yannick MOREIRA, Alain ROUSSELOT	René GIRARD
Bâtiments – Equipements	<u>Yannick MOREIRA</u> Daniel GOUDIER, Thierry MOINE, Renée LEGUIN	Nicolas RICHARD
Réseaux – Voirie	<u>Daniel GOUDIER</u> , Thierry MOINE, Gérard BOURQUIN, Philippe LACROIX	Alain ROUSSELOT
Environnement	<u>Martine LAGRANGE</u> , Renée LEGUIN, Philippe LACROIX, Gérard BOURQUIN	Alain ROUSSELOT

9- Nouvelle secrétaire de mairie

Le départ en retraite de Madame Agnès SEGUIN est fixé au 31 mai 2014 (cessation d'activité le 20 mai, congés jusqu'au 31 mai).

La nouvelle secrétaire, Madame Lydia LUTHRINGER prendra ses fonctions à partir du 19 mai 2014.

Il est proposé :

- de supprimer le poste de madame SEGUIN (adjoint administratif 1^{ère} classe) au 1^{er} juin 2014,
- de créer le poste de Madame LUTHRINGER (Rédacteur territorial 1^{er} échelon) à compter du 19 mai, dans les mêmes conditions de travail (12h30 par semaine).

(Modalités d'ouverture du secrétariat : voir Questions diverses)

Décision : le conseil valide ces propositions à l'unanimité

Questions diverses

Affouage

Lors de la dernière réunion de la commission environnement, les perspectives de vente de bois ont été examinées. Avant de prendre une décision sur le type de cession envisagée (vente au stère aux habitants ou à la tonne aux professionnels), il est nécessaire de connaître les souhaits de réservation de lots d'affouage de la part des habitants. Une information à ce sujet sera diffusée le 5 ou 6 mai, avec délai de réponse rapide pour obtenir des éléments suffisants pour le prochain conseil.

Encadrement des salariés de la commune.

En lien avec les points 6 et 8 de l'ordre du jour il est décidé de confier le management de chacun des trois salariés de la commune à un interlocuteur élu unique comme suit :

- la secrétaire de Mairie : Bernard GAVIGNET, Maire
- l'employé communal : Alain ROUSSELOT, adjoint en charge de la voirie, des réseaux et de l'environnement
- l'agent technique chargée du ménage et gestion de la salle Belgy : Yannick MOREIRA, conseiller municipal responsable de la commission bâtiments-équipements :

Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Suite au remplacement de la secrétaire de mairie, le secrétariat ne sera plus assuré les lundis et jeudis.

Les nouveaux jours et heures d'ouverture au public sont fixés :

- le mardi, de 16h00 à 19h30
- le vendredi, de 16h00 à 18h00

Un bulletin d'information sera diffusée aux habitants de Vaux les prés le 5 ou 6 mai.

Convocation aux conseils et commissions : envois dématérialisés

Il est proposé d'adresser désormais à chaque conseiller l'ensemble des convocations aux conseils, aux commissions et aux réunions des différents syndicats par envoi dématérialisé.

Accord de tous les conseillers.

Elections européennes le 25 mai

La permanence au bureau de vote sera assurée comme suit

8h00 – 10h30 : A. ROUSSELOT – N. RICHARD – R. GIRARD

10h30 – 13h00 : R. GIRARD – P. LACROIX

13h00 – 15h30 : T. MOINE – M. LAGRANGE – C. MOINE

15h30 – 18h00 : R. LEGUIN – D. GOUDIER – M. JEANNIN

18h00 – 20h00 : Y. MOREIRA – G. BOURQUIN

Comptes-rendus des réunions de conseil municipal

Il est décidé que les comptes-rendus des décisions du conseil seront transmis à tous les conseillers ainsi qu'au correspondant local de l'Est républicain, après validation par le Maire.

Ces comptes rendus feront l'objet d'une approbation à chaque conseil.

Fixation d'un calendrier des prochaines réunions des commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h30

Le Maire

B. GAVIGNET